

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14
DU 05 Décembre 2022**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2022-378 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE
2022 - APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-379 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-380 OUVERTURES DOMINICALES 2023 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil :

EMET un avis favorable à l'autorisation d'ouverture de cinq dimanches pour l'année 2023 aux dates précitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-381 MARCHES ET BRADERIES - TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-382 FOURRIERE ANIMALE - TARIFS AU 01.01.23

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs applicables au service de la fourrière animale tels qu'exposés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-383 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-384 SALLES ET MATERIELS – TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-385 CIMETIERE - CONCESSIONS - TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus, applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-386 ESPACES PUBLICS – INTERVENTIONS EN REGIE A LA DEMANDE DE PARTICULIERS – TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les modalités de tarification ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-387 MOUVEMENT FONCIER – PLANCAION – CHEMINEMENT – PARCELLE CS 1 - ACQUISITION

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée CS 1 dans les conditions ci-dessus décrites,
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corine CHAMPETIER,
- 3 - PRECISE** que les frais liés à cette transaction foncière seront pris en charge par la ville de Flers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-388 FLERS – COULEE VERTE DE LA FOUQUERIE – FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE FLERS A FLERS AGGLO

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fonds de concours ci-après annexée avec FLERS AGGLO,
- 2 - PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-389 APPEL A PROJETS 2018 VILLES DE LA RECONSTRUCTION DE LA REGION CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT 4

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** l'objet ci-dessus décrit,
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention de partenariat du 25 février 2019 conclue entre la Région Normandie et la Ville de Flers, à intervenir, et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-390 PARCELLE CT 66 – JARDINS OUVRIERS – JARDINS FAMILIAUX – REPRISE EN GESTION

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la reprise en gestion des jardins ouvriers de la ville de Flers situés sur la parcelle CT 66, rue de la Fournière,
- 2 - RENOMME** les « jardins ouvriers » en « jardins familiaux »,
- 3 - VALIDE** la convention-type d'occupation d'un lot,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure une convention avec chacun des actuels occupants d'un lot et tout occupant à venir,
- 5 - INSTAURE** une commission extra-municipale des « jardins familiaux » dont l'objet est de donner un avis à M. le Maire sur la désignation de tout nouvel occupant d'un lot des « jardins familiaux » et de de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les jardiniers,
- 6 - FIXE** la composition extra-municipale des « jardins familiaux » comme suit :
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, président de la commission
 - Membres de la commission municipale en charge des jardins ouvriers, désormais dénommés jardins familiaux
 - Deux délégués des « jardiniers » ou leur suppléant
 - Peuvent assister à la commission, à titre consultatif, tout élu ou agent de la ville de Flers à la demande de M. le Maire ou de l'adjoint au maire délégué,
- 7 - ADOPTE** le règlement intérieur des jardins familiaux.
- 8 - FIXE** le tarif d'occupation à 30 € pour 100 m² et par an à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-391 DOMAINE DE PONT-RAMOND - TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs concernant les mises à disposition des différents gîtes et locaux du Domaine de Pont-Ramond comme exposés ci-dessus au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-392 ETANG DU CHATEAU - DROITS DE PECHE - TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-393 ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE - ELEVES EXTERIEURS - COUTS DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

Le Conseil :

ARRETER la participation des Collectivités pour 2022-2023, comme résumée ci-après :

ENSEIGNEMENT	COLLECTIVITES	
	SANS	AVEC
	CAPACITE D'ACCUEIL	
PREELEMENTAIRE	1 415,93	727,97
ELEMENTAIRE	497,60	269,80

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-394 SUBVENTION 2023 - ASSOCIATION OXYJEUNES - AVANCE

Le Conseil :

VOTE une avance sur subvention de 2 000€ à valoir sur la subvention définitive 2023 à l'association Oxyjeunes pour le fonctionnement de l'association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-395 CENTRE MADELEINE LOUANTIER – TARIFS AU 01.01.23

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-396 BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil :

VOTE les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-397 BUDGET GENERAL - EXERCICE 2023 - INVESTISSEMENT - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Le Conseil :

1 - VOTE les opérations décrites ci-dessus et qui figureront en priorité au budget général pour 2023,

2 - S'ENGAGE à mettre en place en temps opportun les financements correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-398 REPROGRAPHIE – TARIFS AU 01.01.2023

Le Conseil :

VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-399 INTERVENTIONS DIVERSES ET TRAVAUX EN REGIE - FIXATION DES TARIFS HORAIRE AU 01.01.2023

Le Conseil :

1 - VOTE les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2023,

2 - INDIQUE que lesdits tarifs s'appliquent à toute intervention des services de la Ville à défaut de convention particulière.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE

2022-400 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION 2022-06

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ;
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-401 PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET EN 2022 - OPERATIONS D'ORDRE - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION 2022-07

Le Conseil :

- 1 - SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés ci-dessus et devenus sans objet.
- 2 - RAPPEL** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 31 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-402 PERSONNEL NON PERMANENT- INTERMITTENTS DU SPECTACLE- AUTORISATION ET RECOURS AU GUSO (Guichet Unique Spectacle Occasionnel)

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à recourir à des prestations de professionnels, intermittents du spectacle, dans le cadre d'événements dits de « spectacles vivants » et à signer tout document permettant leurs interventions,
- 2 - CONSIDERE** que la mobilisation du GUSO permet d'accomplir de manière simplifiée et juridiquement encadrée les démarches nécessaires à ces activités,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à mobiliser le guichet unique dans les conditions ci-dessus exposées,
- 4 - PREVOIT** d'inscrire au budget les sommes induites par ces dispositions, et notamment l'adhésion au GUSO, les « cachets » des intermittents intervenants et les cotisations afférentes à ces activités,
- 5 - MET EN ŒUVRE** ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-403 PERSONNEL COMMUNAL - FRAIS DE DEPLACEMENT ET FONCTIONS ITINERANTES - MODIFICATION AU 01.01.2023

Le Conseil :

- 1 - MET UN TERME** à l'attribution de l'indemnité pour fonctions itinérantes, pour l'ensemble du personnel,
- 2 - GENERALISE** les remboursements de frais de déplacements kilométriques au réel dans le cas d'un usage professionnel d'un véhicule personnel sur le territoire de la collectivité, et prévoir au budget les sommes correspondantes,
- 3 - PREVOIT** qu'une FAQ (foire aux questions) viendra préciser et actualisera les modalités pratiques de la mise en œuvre de ces dispositions,
- 4 - PRECISE** que ces mesures prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-404 ORGANIGRAMME COMMUN - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES - CONVENTIONS PARTICULIERES N° B12.1 - ACTUALISATION 2023-01

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexe,
- 2 - PREVOIT** les inscriptions au budget correspondantes en recettes et dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-405 NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES - MISE A JOUR

Le Conseil :

- ADOPTE** la nomenclature des marchés publics de fournitures et services annexée à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-406 INFRASTRUCTURE DE STOCKAGE INFORMATIQUE – MARCHÉ PUBLIC - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à lancer l'appel d'offres,
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique,
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné,
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE